



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV183 CDA23

Réunion restreinte en visioconférence du 12 Avril 2021 à 18H45

Présents : Mme FRONT - MM. CHANUDET - GIL – GUIDOU (en partie) – MALDOU
PINGUET – RIVIERE -VIÉ

Excusé : M. MOREL

Philippe Chanudet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

En préambule, la commission présente ses sincères condoléances à la famille de Michel Leblanc, qui a présidé notre District pendant 12 ans, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif pendant une olympiade.

1-Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion restreinte du 11/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

2-FIA 1ère session 2020/2021

Philippe Chanudet et Alexis Gil restituent les résultats de l'examen de rattrapage de la session de Formation Initiale en Arbitrage d'octobre dernier :

5 candidats Arbitres ont été admis à cet examen de rattrapage, à savoir :

- ✓ COLLET Timéo club de Paron FC
- ✓ FELTES Logan club de Gurgy
- ✓ FRONT Enzo club de l'AJ Auxerre
- ✓ HALLAL Rida club d'Arcy Sur Cure
- ✓ MACHY Samuel club de Joigny

3-Formation continue

Conformément au règlement intérieur et à l'obligation de formation continue incombant à la population arbitrale icaunaise, un questionnaire de formation continue sous le format d'un Googleform a été conçu par le pôle Formation de la CDA. Ce dernier était à remplir du 1/03/21 au 31/03/21. 24 arbitres n'ont pas répondu au dit questionnaire, des explications écrites seront demandées aux intéressés, avant une éventuelle application du règlement intérieur.

4-Situation de M. Patrick Grivet

Courrier de M. Patrick Grivet en date du 19 mars dernier présentant sa candidature au titre d'arbitre assistant Régional 2.

La CDA prend note de sa demande et émet un avis favorable à sa candidature tant pour ses qualités techniques et physiques, que pour les bons et loyaux services rendus au football icaunais.

Néanmoins, la CDA informe M. Patrick Grivet que la décision finale quant à la validation des candidatures au titre d'arbitre régional reviendra à la CRA, qui donnera le nombre de places disponibles pour chaque CDA.

5-Question diverse

-Quentin Guidou fait un retour concernant sa participation au Pôle Arbitres Assistant au sein de la CRA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Le Président de la séance
Philippe Chanudet

Le Secrétaire
Guillaume Vié